

Ce document, mis gratuitement à disposition sur le site www.quelesdroitsfacealapolice.be est l'une des 551 questions proposées dans l'ouvrage **Quels droits face à la police ?**, manuel juridique et pratique, par Mathieu Beys, disponible pour 24 euros dans les bonnes librairies et sur le site de **Jeunesse & droits** www.jdj.be/librairie/index.php ou **Couleur livres** www.couleurlivres.be/html/commande.php. Acheter ce livre contribue à améliorer l'information gratuite sur le site !

Cet extrait est en principe à jour au **1er septembre 2014**. En vue d'améliorer ce manuel, merci d'envoyer toute jurisprudence pertinente, remarque, critique à l'adresse info@quelesdroits.be.

Q n° 114 - Peut-on serrer les menottes pour me faire mal ?

NON, le but des menottes est de m'empêcher de m'évader, d'être violent ou de provoquer des dégâts mais certainement pas de faire mal. Si les policiers serrent les menottes dans le but de me faire mal, elles deviennent illégales¹. Je peux toujours demander aux policiers de les enlever ou de les desserrer. Parfois, ils me soulageront mais parfois aussi, ils serreront encore plus fort. Des menottes trop serrées peuvent provoquer des séquelles graves : je risque de perdre la sensation de certaines parties de ma main et de ne jamais complètement la récupérer et d'être par exemple incapable de soulever des objets pendant longtemps². J'ai donc toujours intérêt à faire constater les dégâts par un médecin, que je peux exiger de voir pendant ma détention (n° 170) ou consulter à ma sortie (n° 484-485) et porter plainte³.

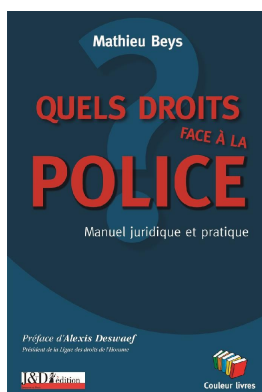
© Mathieu Beys 2014

1 Un usage disproportionné de la force contraire à LFP 37.

2 Patrick CHARIOT, *En garde à vue. Médecin dans les locaux de police*, Paris, La Fabrique, 2005, p. 105, citant Chariot P, Ragot F, Authier F-J, Questel F, Diamant-Berger O. « Focal neurological complications of handcuff application », *J Forensic Sci* 2001;46(5):1124–1125.

3 Pour coups et blessures (CP 398 et ss.) ou traitement dégradant (CP 417 quinquies).

1 / 1



- CONDITIONS D'UTILISATION -

L'utilisation de ce document est libre aux conditions suivantes :

- 1 - Chaque utilisateur est entièrement responsable de son utilisation et de ses conséquences (ni l'auteur ni l'éditeur ne pourront être mis en cause, notamment en cas de modification de la réglementation) ;
- 2 - Toute utilisation lucrative ou commerciale (revente...) de ce document est interdite ; les professionnels peuvent facturer à leurs clients uniquement la plus-value produite par leur travail personnel ;
- 3 - Le présent paragraphe sera intégralement reproduit à chaque reproduction ou utilisation.